



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°582) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «SAXO VOCE» A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-199
EN DATE DU 20 MAI 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SÉGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Saxo Voce » représentée par son Président, Monsieur Thibault CANAVAL, domiciliée 22 rue des 2 boulevards - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, d'organiser des répétitions, les 29, 30 avril et 2 mai 2019 de 9 h à 12 h 30 et de 13h30 à 18 h 30 dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Saxo Voce » représentée par son Président, Monsieur Thibault CANAVAL, domiciliée 22 rue des 2 boulevards 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, une convention de location de salle, pour un montant de 242,25 € TTC (deux cent quarante-deux euros et vingt-cinq centimes) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions, les 29, 30 avril et 2 mai 2019 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30 dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190520-lmc1H6283H1-AR Date de réception en Préfecture : 20/05/2019 Date de Publication : 20/05/2019
